

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 Ltr)

- 02-765 / 108849
Souvel SA, 1920 Martigny
conditionnement de viande fraîche et livraison pour vente en libre-service –
boucherie PAM I
besoins spéciaux de consommation
4 A
07.10.2002–11.10.2003 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (travail en 3 équipes) (Art. 17 LTr)

- 02-766 / 108555
La Suisse, Société d'assurances sur la vie et contre les accidents, 1000 Lausanne
département logistique – support informatique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 A
14.10.2002–18.10.2003 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 02-770 / 100228
Mifroma SA, 1670 Ursy
expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 A
17.11.2002–19.11.2005 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 02-767 / 100228
Mifroma SA, 1670 Ursy
préparation des commandes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
100 A
17.11.2002–19.11.2005 (Renouvellement/modification)
- 02-768 / 100228
Mifroma SA, 1670 Ursy
expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 A
17.11.2002–19.11.2005 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

29 octobre 2002

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.10.2002
Date	
Data	
Seite	6178-6179
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 689

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.